



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2023/2024

PROCES-VERBAL N°37

Réunion du Jeudi 20 juin 2024

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

LA COURNEUVE – STADE NELSON MANDELA – NNI 930270301

Cette installation sportive est classée T5 SYN jusqu'au 26/09/2024.

Installation visitée par M. ORTUNO membre de la C.R.T.I.S., le 21/06/2023 suite au changement de la moquette synthétique.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement du 21/06/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite du 21/06/2023
- A.O.P.

La Commission constate l'absence de tests in situ initiaux.

Elle constate aussi les non-conformités mineures suivantes :

- Lorsque l'aire de jeu est entourée par une piste d'athlétisme délimitée par une bordure ou un dalot formant lice, ceux-ci doivent être démontables aux angles de l'aire de jeu afin que soit respectée la zone de sécurité de 2,50 m. Le revêtement de la piste d'athlétisme peut être recouvert, dans ces angles par une plaque de gazon synthétique ou similaire délimitant les 2,50 m. Dans tous les cas, il n'existe aucune rupture de niveau avec l'aire de jeu et la surface doit offrir les mêmes qualités de sol que la zone de sécurité (Art. 3.6).
- Zones techniques non tracées

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 18/09/2024 sous réserve de réception des tests insitu avant le 18/09/2024.

1.3. Changements de niveau de classement

ETRECHY – STADE YAO KOFFI ROGER CARENTON 1 – NNI 912260101

Cette installation sportive est classée T5 PN jusqu'au 28/01/2024.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 29/05/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement du 29/05/2024 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite du 29/05/2024
- A.O.P.

Elle constate aussi les non-conformités mineures suivantes :

- **Lorsque l'aire de jeu est entourée par une piste d'athlétisme délimitée par une bordure ou un dalot formant lice, ceux-ci doivent être démontables aux angles de l'aire de jeu afin que soit respectée la zone de sécurité de 2,50 m. Le revêtement de la piste d'athlétisme peut être recouvert, dans ces angles par une plaque de gazon synthétique ou similaire délimitant les 2,50 m. Dans tous les cas, il n'existe aucune rupture de niveau avec l'aire de jeu et la surface doit offrir les mêmes qualités de sol que la zone de sécurité (Art. 3.6).**
- **Zones techniques non tracées**
- **Plaques d'arrosage non couvertes**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4 PN jusqu'au 28/04/2024 sous réserve de la levée des non-conformités avant le 19/09/2024.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

MONTLHERY - STADE PAUL DESGOUILLONS 1 – NNI 914250101

L'éclairage de cette installation sportive est classé E5 jusqu'au 31/08/2024.

A la demande de l'ES LINAS MONTLHERY, contrôle de l'éclairage effectué par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 13/06/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 13/06/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de source : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 319Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.55
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.74

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 31/08/2028.

ETRECHY – STADE YAO KOFFI ROGER CARENTON 1 – NNI 912260101

L'éclairage de cette installation sportive n'est pas classé.

A la demande de la Mairie d'Etrechy, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 11/06/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 31/05/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 155 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.40
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.53

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 18/06/2028.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

4. DIVERS

SOISY SOUS MONTMORENCY – STADE ALBERT SCHWEITZER 2 – NNI 955980102

Reprise de dossier.

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 29/10/2027 puis a été retiré du classement par la C.R.T.I.S. lors de sa réunion du 30/0/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du PV de la CDTIS du District du Val-d'Oise en date du 11/06/2024 et du courriel du club de SOISY ANDILLY MARGENCY.

La Commission constate que le nécessaire a été fait pour permettre la praticabilité de l'aire de jeu en toute sécurité.

Par conséquent, la Commission lève le retrait de classement et rétabli le classement de cette installation en niveau T5 SYN jusqu'à 29/10/2027.